

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2019, le tribunal administratif de Paris a dû faire face à une progression très importante de ses entrées, de l'ordre de 16,8 %, supérieure à la hausse nationale. Le total des entrées atteint ainsi le chiffre de 25 000 (21 410 en 2018). Pour l'essentiel, cette hausse concerne le contentieux des étrangers, qui représente désormais plus de 49 % des affaires enregistrées, mais aussi le contentieux de la fonction publique (+ 8 %) et les contentieux sociaux (+ 16 %). Il faut relever également la hausse des requêtes en référés urgents, lesquels ont progressé de 48 % et représentent désormais 12 % de l'activité globale.

Malgré cette situation, au prix d'un effort d'organisation et de mobilisation, le tribunal a rempli et même dépassé les objectifs qui lui avaient été assignés. Il a jugé plus de 22 000 requêtes, soit 10 % de plus que l'année précédente, alors même qu'il a disposé d'un effectif moins nombreux. Le stock des dossiers de plus de deux ans est resté inférieur à 3 % du stock total. De même, le tribunal a continué à maîtriser son délai de jugement et reste, en ce domaine, en dessous de la moyenne nationale.

Jean-Christophe DUCHON-DORIS

25 013
affaires enregistrées
+ 16,8 %
par rapport à 2018

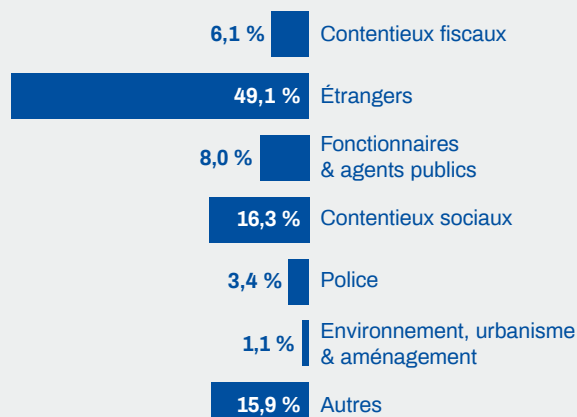
22 106
affaires jugées
+ 10,8 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

8 mois et 1 jour

- 12,4 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

